



Fiche de contrôle syndical du SNUipp/FSU Mouvement 2019



NOM : NOM DE JEUNE FILLE : PRENOM :
 DATE DE NAISSANCE :
 ADRESSE PERSONNELLE :
 TEL :/...../...../...../..... PORT :/...../...../...../.....
 COURRIEL (écrire lisiblement) :@.....
 Je souhaite recevoir les informations du SNUipp : oui - non

SITUATION PROFESSIONNELLE 2018/2019

- Titulaire d'un poste à TD si oui, dans quelle école ?
- Poste à Titre Provisoire si oui, dans quelle école ?
 Nomination d'office en 2018 : oui - non Nomination par PA : oui - non
- PES
- Volontaire ASH si oui, sur quel poste ?
- Candidat-e CAPPEI, sur quel poste ? Demandez vous à y être titularisé-e : oui - non
- Poste fractionné si oui, lequel ?
Nomination par PA : oui - non
- Détachement / MAD / congé parental / disponibilité
- Temps partiel si oui, quotité
 sur quel poste ?
 Si 50% Collègue associé-eécole

TITRES PROFESSIONNELS ET LISTE D'APTITUDE :

Liste d'aptitude à la fonction de direction : oui non

CAEI - CAPSAIS - CAPA -SH CAPPEI : oui non option/dominante :

DDEEAS : oui non

CAFIPEMF : oui non Candidat-e CAFIPEMF admissibilité ou admission



MOUVEMENT 2019

Mesure de carte scolaire : Rentrée 2017: Rentrée 2018: Rentrée 2019:

Fermeture de classe d'école fusion d'école Création de RPI..... Modif Circo

Renonce de poste : OUI NON

Demande de priorité d'affectation : OUI NON renouvellement OUI NON

Sur quel poste :

Demande de postes particuliers : OUI NON lesquels :

Demande de temps partiel : OUI NON Quotité :.....
 Si oui et si à 50% : reconduction de votre association pédagogique OUI NON

Avec sur quel poste

Si vous êtes dans une situation particulière (sociale, médicale ou autre), nous en faire part car la CAPD du vendredi 3 juin examinera les demandes pour bénéficier d'une priorité éventuelle dans le cadre du mouvement des personnels.

Si vous n'obteniez aucun poste à l'issue de la phase informatique

Que préféreriez-vous ? (Classer 1 ou 2)

Maternelle ① ② Élémentaire ① ②

Accepteriez-vous ? :

- Une direction ? OUI NON
- Un poste ASH ? OUI NON
- Un poste fractionné ? OUI NON
- Un poste de remplaçant ? OUI NON TR Infra ou TR Dep

Que privilégiez-vous ? Entourez votre choix

Le type de poste ou le secteur géographique

Si vous ne souhaitez pas que votre nom figure dans les résultats du mouvement publiés par le SNUipp, faites nous le savoir par un simple courriel à snu86@snuipp.fr



CALCUL DU BAREME

AGS au 31/12/18 : an (s) mois Jours pts

Congé parental oui non Période : pts

Échelon au 31/08/19 : pts

Ancien-ne instit devenu-e PE par **liste d'aptitude** : oui - non pts

Ancien-ne instit devenu-e PE par **concours interne** : oui - non pts

Majorations à caractère professionnel

1 - Chargé-e d'école à 1 classe depuis 3 ans dans la même école oui non pts

2 - Exercice en REP REP+ depuis 3 ans oui non depuis 5 ans oui non pts

3 - Exercice dans les écoles Poitiers Bouloux, Brassens, la Licorne Mermoz, Micromégas, Neruda ou à Châtellerault Haigneré, Painlevé, Zay depuis 3 ans oui non pts

4 - Mesure de carte scolaire en 2019 :

♦ Fusion oui non pts

♦ Fermeture de classe oui non pts

♦ Fermeture d'école oui non pts

♦ Changement de circo oui non pts

5 - Exercice en ASH sans diplôme en 2018/2019 oui non pts

6 - Faisant fonction sur une direction depuis oui non pts

Majorations à caractère familial :

1 - Rapprochement de conjoint (plus de 30km) depuis : oui non pts

2- Rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale partagée (plus de 30km) depuis : oui non pts

3 - Enfants (moins de 18 ans) : à naître : pts

Majoration au titre du handicap :

Situation particulière médicale ou sociale : pts

Total pts

Important

L'administration ne nous communique pas vos courriers, aussi si vous souhaitez que votre situation soit étudiée et défendue par les représentant-e-s du personnel du SNUipp-FSU : prenez contact avec nous et transmettez-nous vos demandes afin que nous vous aidions au mieux.

Le rôle des délégué-e-s du personnel est très important, il consiste à :

- ♦ Garantir à tous les mêmes droits.
- ♦ Préserver la totale transparence.
- ♦ Empêcher toute tentative d'arbitraire ou de passe-droit.

N'oubliez pas de nous envoyer le double de vos courriers (annexes, demandes d'association de temps partiels, PA....) que vous avez éventuellement adressés à la DPE5 ainsi que cette fiche de contrôle.

**À renvoyer rapidement aux élu-es SNUipp-FSU :
16 avenue du Parc d'Artillerie 86034 Poitiers Cedex
ou par mail, joindre la copie des vœux**

Consultez notre site : <http://86.snuipp.fr>

e-mouvement.snuipp.fr/86

Écrivez-nous : snu86@snuipp.fr



05 49 01 36 71

Le SNUipp-FSU vous **enverra mi-mai** votre barème calculé par l'administration sur votre boîte mail. Contactez-nous si vous constatez une anomalie et informez la DPE5. Nous la ferons rectifier lors de la CAPD du **3 juin**.